

Lignes Montaines

mairie.montignelesrairies@wanadoo.fr

Bulletin trimestriel. Directeur de publication : M. le Maire. Réalisation : commission communication. Distribution : conseil municipal.
Dépôt légal : à parution. Imprimé par la mairie en 170 exemplaires.

Le mot du maire

Née de la déclaration Schuman, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) réunit en 1951 l'Allemagne, l'Italie, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Le 25 mars 1957, ces six mêmes pays signent les Traités de Rome instituant la CEE, la Communauté économique européenne.

Après plusieurs années de délibérations, en 1973, le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni deviennent membres. Cela sera ensuite le tour de la Grèce en 1981, de l'Espagne et du Portugal en 1986.

Le 7 février 1992, le traité de Maastricht donne naissance à l'UE (Union Européenne). En 1995 l'Autriche, la Suède, la Finlande, en 2004 Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, en 2007 la Bulgarie, la Roumanie et enfin en 2013 la Croatie portent à 28 le nombre d'Etats membres de l'Union Européenne, tout au moins jusqu'au Brexit !

Sa superficie 4 493 712 km² (7ème rang mondial), sa population 512 600 000 habitants (3ème rang mondial) et son PIB 15 330 milliards d'euros (2ème rang mondial) font de l'Union Européenne l'une des plus grandes puissances mondiales.

Du 23 au 26 mai 2019, les citoyens de toute l'Europe élisent leurs représentants au Parlement européen. Ces députés auront la tâche de bâtir, ces 5 prochaines années, les textes de lois appliqués par les États de l'Union européenne.

En France, le vote aura lieu le dimanche 26 mai.

Emploi, climat, immigration, libre-échange, alimentation...

L'impact de ces élections sera bien sûr déterminant pour l'ensemble des politiques européennes. Mais le scrutin peut aussi, sur fond de montée des extrêmes, avoir des conséquences fondamentales sur l'avenir de l'Europe et de ses valeurs.

Alors choisissons entre l'Union Européenne et la Paix ou un retour au Nationalisme et ses effets néfastes.

Bien chaleureusement,
Gérard CHASSOULIER

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...
Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



Les vœux du maire

Le samedi 18 janvier, beaucoup d'Ignémontains se sont déplacés pour assister aux vœux du maire. A cette occasion, le maire a dressé le bilan de l'année écoulée et la cérémonie s'est achevée par un cocktail convivial préparé par le restaurant Ô défi.



* * * * *

**Les chenilles processionnaires sont précoces cette année.
Attention lors des balades dans les parcs, forêts et jardins...**



La chenille processionnaire est un nuisible dangereux pour les humains et les animaux. Elle possède des milliers de poils urticants qui seront libérés en cas de danger. Ils sont la cause de réactions allergiques plus ou moins graves qui vont de la simple urtication au choc anaphylactique.

Rappel des dangers sanitaires causés par la processionnaire lors de contacts directs ou indirects, ces réactions étant plus ou moins importantes suivant la sensibilité et l'allergie développée par les individus en contact :

- sur la peau :

irritations avec plaques rouges, avec ou sans vésicules accompagnées de sensations de brûlures et de démangeaisons. Ces réactions vont durer de quelques heures à quelques jours, suivant la sensibilité et l'importance de l'exposition. Ces lésions se retrouvent principalement aux endroits où les vêtements frottent : poignets, cou, jambes. Ces urtications peuvent lors de contacts directs ou répétés être particulièrement graves (palpitations, fièvre, œdème de Quincke).

- sur le système respiratoire :

de simples éternuements et irritations pouvant aller jusqu'à la crise d'asthme.

- dans les yeux :

pourtour des yeux et paupières rouges et enflés. La pénétration dans l'œil des poils peut causer de graves dommages pouvant aller jusqu'à la cécité, consulter un praticien de santé.

Dans tous les cas de réaction violente une consultation médicale s'impose !

Chez les animaux domestiques des dommages sanitaires du même ordre que chez les humains apparaissent, auxquels on rajoutera la très redoutée **nécrose de la langue**. Les animaux curieux, souvent les jeunes sujets s'approchent des processions et prennent contact avec leur truffe ou prennent dans la gueule des chenilles. Une ulcération va très vite apparaître, l'animal va baver, les babines et langue vont enfler, devenir rouges, et commencer petit à petit à durcir et virer au blanc, puis au violet noir. **C'est un cas de consultation vétérinaire d'urgence.**

Ne laissez jamais une niche, un box ou des enfants jouer sous des pins atteints lors des périodes critiques. Rincez à grande eau après des processions pour drainer les poils vers le sol.

Des écos-pièges existent.

Le saviez-vous ?

Le tri est une question récurrente au sein des collectivités. Les consignes données divergent souvent d'une commune à l'autre et changent régulièrement.

Il est dorénavant autorisé par exemple par le SICTOM (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de Loir et Sarthe) de mettre les pots de yaourts et les barquettes de viande en polystyrène compressé dans la poubelle jaune.

Mais le saviez-vous ?

En cas de doute, plutôt que de faire un tri aléatoire au risque de mettre des emballages dans la poubelle verte alors qu'ils auraient pu être recyclés, et inversement, vous avez la possibilité de vous référer aux consignes de tri qui sont inscrites directement sur les emballages.



Ces icônes ne sont pas systématiquement inscrites ou ne sont parfois pas facilement visibles, mais sont dorénavant quasiment toujours apposées dans un coin de vos achats.

Elles ne correspondent pas toujours aux consignes de tri données par votre collectivité (qui sont parfois spécifiques comme les pots de yaourts), mais peuvent en cas de doute servir d'indicateur.

Un petit doute ? Pensez-y !

Ça ne prend qu'une seconde...

Piscine intercommunale d'été de Durtal

Jetez-vous à l'eau pendant Juillet et Août :

Mardi au vendredi de 14h30-19h15

WE et jours fériés de 10h30-12h30 et 14h30-19h15

Tél. 02 41 76 31 01

Office de tourisme

Le territoire Anjou Loir et Sarthe propose une offre touristique riche et variée (des paysages exceptionnels, un patrimoine historique, des activités de loisirs et événements pour tous).

Pour découvrir ces offres, rendez-vous à l'Office de Tourisme Anjou Loir Sarthe à Durtal.

Tél. 02 41 76 37 26

A noter sur vos agendas à Montigné-lès-Rairies

👉 **Dimanche 21 avril 2019 à 10h30**

Chasse aux œufs de Pâques organisé par le comité d'animation

👉 **Mercredi 8 mai 2019**

Randonnée pédestre organisée par l'association « les bons enfants »

👉 **Dimanche 30 juin 2019**

Repas champêtre organisé par le comité d'animation

Élections européennes

26 mai 2019

cettefoisjevote.eu



Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

Dans son programme « *animations seniors* », la CCALS organise des sessions « *je vous invite à...rester connecté* ».

Les 06, 13 et 20 mai 2019 de 10h00 à 11h00 à DURTAL - maison de services au public - 11 rue Joseph Cugnot.

Contact : Virginie CHAUVINEAU (02 41 37 56 89)

Déclarations d'impôts, résultats d'examen médicaux, des démarches à effectuer de plus en plus sur Internet...

Découvrez l'utilisation des tablettes et apprenez à surfer avec Patrick BOLOT, informaticien à Jarzé Villages.

Les tablettes sont fournies !

Le programme étant progressif, votre présence aux 3 séances est recommandée.